



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est du 17 octobre 2018 tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est

Sont présents :

Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 04 Fin : 19 h 05

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2018 201810-248

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2018 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 octobre 2018
- 4. PROCÈS-VERBAL**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
 - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les

finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée
- 6.2 Dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre
- 6.3 Dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage
- 6.4 Bonification de la contribution financière de la Ville dans le cadre de l'application du plan de gestion de l'agrile du frêne pour le domaine privé
- 6.5 Nomination au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 6.6 Modification au plan de signalisation de la Ville - ajout d'interdiction de se garer sur l'avenue Broadway-Nord
- 6.7 Modification aux périodes de stationnement autorisées sur la rue Sainte-Marie (cul de sac)
- 6.8 Adoption du Plan directeur des parcs et espaces verts 2018
- 6.9 Demande d'émission d'une carte de crédit à l'usage de la Direction des communications, de la culture et de la communauté
- 6.10 Adoption de la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail
- 6.11 Achat par la Ville des immeubles vendus pour taxes

7. RÉGLEMENT

- 7.1 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-3 modifiant le Règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin d'y ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208
- 7.2 Avis de motion - Règlement sur l'administration des finances
- 7.3 Dépôt du projet de règlement sur l'administration des finances

8. CONTRAT

- 8.1 RETIRÉ - Traitement du décompte final dans le cadre du projet TPST-2016-09 - Reconstruction d'une partie de l'avenue Marien (entre les rues Prince-Albert et Dorchester) et de la rue Victoria (entre l'avenue Marien et l'arrondissement RDP)
- 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-18 - Service de contrôle animalier- 48 289,50 \$ incluant les taxes
- 8.3 Contrat pour le projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER- 107 549,80 \$, taxes incluses
- 8.4 Entente de service avec BIBLIOPRESTO.CA pour l'obtention d'une licence obligatoire aux opérations de bibliothèque en ligne.
- 8.5 Mandat à l'entreprise les Encans Ritchie Bros pour vendre à l'encan certains équipements de la Ville

9. PERSONNEL

- 9.1 Prolongation de l'embauche de monsieur Sylvain Galarneau à compter du 3 novembre 2018 au poste cadre directeur des communications, de la culture et de la communauté, à la Direction des communications, de la culture et de la communauté pour une période maximale de 26 semaines à compter de cette date

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 250 \$ à Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour le Quilles-ô-Thon 2018
- 10.2 Don de 1 150 \$ à la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Aucun

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2018
201810-249**

4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,

Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre 2 du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 – *Règlement sur les finances* au 11 octobre 2018.

RAPPORT DES SERVICES

6.

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 396 554 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 190, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE

201810-250

6.1

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 396 554 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 190, avenue de la Grande-Allée, soit :

- Permettre une marge latérale de 1.75 mètre au lieu de 2 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 5 914 644 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 40, AVENUE LELIÈVRE

201810-251

6.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure suivante pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 914 644 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40, avenue Lelièvre, soit :

- Permettre l'implantation d'un bâtiment destiné à l'entreposage intérieur pour un usage autre que l'habitation à une distance minimale de la ligne de terrain de 1 mètre au lieu de 5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATIONS MINEURES POUR L'IMMEUBLE CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE

LOT 5 851 636 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL, SIS AU 40 AVENUE LESAGE

201810-252

6.3

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme relative à la demande de dérogations mineures pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accorder les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 851 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sis au 40 avenue Lesage, soit :

- une marge avant de 0.3 mètre au lieu de 2 mètres;
- permettre que les manœuvres d'un véhicule accédant à, ou sortant d'un espace de chargement ou de déchargement puissent se faire à partir de la rue.

Conditions:

- Livraisons du Pentane au maximum 3 fois par semaine;
- Livraisons après 19 h;
- Présences de deux signaleurs formés adéquatement et conformément au Code de la signalisation routière, avec éléments luminescents en tout temps durant les manœuvres;
- D'un plan de manœuvre approuvé par le service technique de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BONIFICATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU PLAN DE GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE POUR LE DOMAINE PRIVÉ

201810-253

6.4

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire après analyse de l'envergure de la problématique des frênes du domaine privé résidentiel.

Considérant la disponibilité des fonds du programme à même les fonds budgétés.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'accorder une aide financière aux propriétaires du secteur résidentiel de Montréal-Est pour:

- le remboursement de 75 % des frais d'abattage pour les frênes ciblés (jusqu'à concurrence de 500 \$ par frêne abattu);
ou
- le remboursement de 75 % des frais pour le traitement préventif au TreeAzin pour les frênes ciblés traités (jusqu'à concurrence de 500 \$ par frêne traité).

De procéder à la mise en place d'un plan de communication ciblé et personnalisé pour les propriétés privées ciblées dans la lutte contre l'agrile du frêne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

201810-254

6.5

Considérant l'intérêt de madame Véronique Simard a vouloir siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme à titre de représentant citoyen.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, à titre de membre citoyenne, madame Véronique Simard au poste 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AU PLAN DE SIGNALISATION DE LA VILLE - AJOUT D'INTERDICTION DE SE GARER SUR L'AVENUE BROADWAY-NORD

201810-255

6.6

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 5 septembre 2018 et que les membres de la Commission recommandent, à l'unanimité, d'interdire le stationnement sur l'avenue Broadway-Nord.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur l'avenue Broadway-Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION AUX PÉRIODES DE STATIONNEMENT AUTORISÉES SUR LA RUE SAINTE-MARIE (CUL DE SAC)

201810-256

6.7

Considérant que la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire a procédé à une analyse de ce dossier dans le cadre de la Commission de circulation du 5 septembre 2018 et que les membres de la Commission recommandent d'interdire le stationnement sur la rue Sainte-Marie de 23 h à 5 h du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'implanter la signalisation requise afin d'interdire le stationnement sur la rue Sainte-Marie entre 23 h et 5 h du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET ESPACES VERTS 2018

201810-257

6.8

Considérant que la Ville de Montréal-Est voulait se doter d'un plan directeur de ses parcs et espaces verts.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désirait ainsi favoriser une plus grande fréquentation des parcs de la ville.

Considérant que la Ville de Montréal-Est est motivée par la volonté d'optimiser les dépenses publiques et le fonds des parcs.

Considérant que les étapes de consultations publiques ont été tenues auprès d'organismes locaux et d'un large éventail de sa population.

Considérant la qualité des informations recueillies et les analyses réalisées en ce sens depuis septembre 2016.

Considérant que le Plan directeur des parcs et espaces verts 2018 sera un cadre de référence qui permettra de planifier efficacement l'évolution et l'avancement des travaux pour une période de trois à cinq ans, et ce, dès 2019.

Considérant qu'une première estimation professionnelle laisse entrevoir notre capacité de réaliser les travaux selon les crédits présentement disponibles au fonds des parcs.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le Plan directeur des parcs et espaces verts 2018 tel que déposé par la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'ÉMISSION D'UNE CARTE DE CRÉDIT À L'USAGE DE LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ

201810-258

6.9

Considérant la recommandation de la Direction des services administratifs et informatique.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De demander une carte de crédit VISA pour l'usage de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

De mandater la directrice des services administratifs et informatique pour procéder aux démarches requises pour l'application de la présente résolution et de l'autoriser à signer, au nom de la Ville, tous les documents utiles au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'ALCOOL ET DE DROGUES EN MILIEU DE TRAVAIL

201810-259

6.10

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la Politique en matière d'alcool et de drogues en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT PAR LA VILLE DES IMMEUBLES VENDUS POUR TAXES

201810-260

6.11

Considérant la vente pour défaut de paiement des taxes municipales qui se tiendra le 9 novembre 2018.

Considérant que la Loi sur les cités et Villes permet à une ville d'enchérir pour l'acquisition d'une ou plusieurs de ces propriétés, et ce, sous réserve des conditions stipulées par cette loi.

Considérant la recommandation de la Direction des affaires juridiques et du greffe.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De ne pas acquérir les immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement des taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières pour les années 2016, 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'Y AJOUTER LA CLASSE D'USAGES C2 À LA ZONE I.15 ET DE PROHIBER, POUR CETTE ZONE, LES USAGES C207 ET C208

201810-261

7.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,

Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-3 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'y ajouter la classe d'usages C2 à la zone I.15 et de prohiber, pour cette zone, les usages C207 et C208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201810-262

7.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance un règlement sur l'administration des finances lequel remplacera le règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances*.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES

201810-263

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de Règlement sur l'administration des finances.

CONTRAT

8.

RETIRÉ - TRAITEMENT DU DÉCOMPTE FINAL DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-09 - RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DE L'AVENUE MARIEN (ENTRE LES RUES PRINCE-ALBERT ET DORCHESTER) ET DE LA RUE VICTORIA (ENTRE L'AVENUE MARIEN ET L'ARRONDISSEMENT RDP)

8.1

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-18 - SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER- 48 289,50 \$ INCLUANT LES TAXES

201810-264

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-18 - Service de contrôle animalier.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 48 289,50 \$ pour le projet TPGT-2018-18.

D'octroyer le contrat à Le Berger Blanc inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-11M - MODIFICATION ET CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE DU CRER- 107 549,80 \$, TAXES INCLUSES

201810-265

8.3

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-11M - Modification et conversion de l'éclairage du terrain de balle du CRER.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire

d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser une dépense de 107 549,80 \$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-11M.

D'octroyer le contrat à Néoelect inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE DE SERVICE AVEC BIBLIOPRESTO.CA POUR L'OBTENTION D'UNE LICENCE OBLIGATOIRE AUX OPÉRATIONS DE BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE.

201810-266

8.4

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite offrir le service de prêts de documents numériques aux usagers de la bibliothèque Micheline-Gagnon.

Considérant que la Ville de Montréal-Est désirait ainsi favoriser une plus grande utilisation des services offerts par la bibliothèque.

Considérant que la Ville de Montréal-Est a autorisé au personnel de la bibliothèque la réalisation des travaux nécessaires et préalables à la mise en service du prêt en ligne de documents numériques.

Considérant qu'une première estimation laisse entrevoir des coûts d'opération annuels de 500 \$ (pour les trois prochaines années) et notre capacité de payer ces coûts à même les budgets réguliers de la bibliothèque.

Considérant que l'obtention de la licence est indissociable du droit d'offrir un service de prêts en ligne au Québec et que seul l'organisme BIBLIOPRESTO.CA peut accorder ce droit aux bibliothèques publiques.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser le maire de Montréal-Est, monsieur Robert Coutu, ainsi que Me Roch Sergerie, greffier, à signer l'entente de service proposée par BIBLIOPRESTO.CA pour l'obtention de notre licence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MANDAT À L'ENTREPRISE LES ENCANS RITCHIE BROS POUR VENDRE À L'ENCAN CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE

201810-267

8.5

Considérant que le Conseil doit approuver le processus ainsi que la liste des biens et matériaux pour la vente à l'encan.

Considérant qu'une entente avec les Encans Ritchie Bros est nécessaire pour la vente au plus offrant de véhicules et d'équipements de la Ville ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De mandater Les Encans Ritchie Bros pour la vente au plus offrant les véhicules et les équipements de la Ville mentionnés dans l'annexe ci-jointe.

D'autoriser le directeur des travaux publics et de la gestion du territoire à signer tout document utile au suivi de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

PROLONGATION DE L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN GALARNEAU À COMPTER DU 3 NOVEMBRE 2018 AU POSTE CADRE DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ, À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNAUTÉ POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE 26 SEMAINES À COMPTER DE CETTE DATE

201810-268

9.1

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prolonger l'embauche de monsieur Sylvain Galarneau au poste cadre directeur des communications, de la culture et de la communauté, à la Direction Direction des communications, de la culture et de la communauté pour une période maximale de 26 semaines à compter du 3 novembre 2018;

De prévoir les sommes nécessaires au paiement de cette dépense au budget 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 250 \$ À CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST/POINTE-AUX-TREMBLES POUR LE QUILLES-Ô-THON 2018

201810-269

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles pour le Quilles-ô-Thon 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 150 \$ À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE POUR LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

201810-270

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 1 150 \$ la Légion Royale Canadienne pour la cérémonie du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 19 Fin : 19 h 32

Monsieur Nicolas Vaillancourt-Poulin dépose un document à l'attention des membres du conseil concernant sa demande de dérogation mineure présentée au Comité consultatif d'urbanisme du 17 octobre 2018.

LEVÉE DE LA SÉANCE

14.

201810-271

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU
Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier